

REGLEMENT DU TROPHEE ATSCAF DE TRIATHLON

ARTICLE 1

L'ATSCAF Fédérale et l'ATSCAF Gironde organisent conjointement le **27^{ème} Trophée ATSCAF de Triathlon**, ouvert à tous les agents des Administrations Financières qui se déroulera du 06 au 09 septembre 2018 à Carcans (33).

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ Composition :

- François CLINET, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou son représentant ;
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF Fédérale ;
- Michèle GIRESE, Présidente de l'ATSCAF Gironde ;
- André RINCON, Vice-Président de l'ATSCAF Gironde ;
- Michel BONNEAU, Secrétaire Général de l'ATSCAF Gironde ;
- des membres désignés par la Présidente de l'ATSCAF locale, en fonction de leur compétence.

2/ Compétences :

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec les règlements de la Ligue de l'enseignement UFOLEP
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

ARTICLE 3

DISCIPLINES RETENUES

Un Triathlon dit de « découverte » : 500m de natation, 30km à vélo et 5Km de course à pied.

Le parcours est identique pour les hommes et les femmes.

Ce triathlon peut se faire à titre individuel ou par équipe.

Cette équipe doit se composer impérativement de 2 ou 3 athlètes, un triathlète pouvant doubler une discipline. Elle pourra être soit masculine, soit féminine, soit mixte.

Chaque association locale peut inscrire plusieurs participants et plusieurs équipes.

Article 4

REGLEMENT DES EPREUVES

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Triathlon et UFOLEP.

Port de la combinaison obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° C.

Les concurrents devront obligatoirement **porter un casque rigide pour le parcours vélo**.

Les déplacements dans les aires de transitions s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main.

Les compétiteurs doivent respecter les règles de course, le code de la route et obéir aux instructions des organisateurs.

ARTICLE 5

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- être adhérent de l'ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF (2018) de l'association choisie pour concourir ou venir en tant qu'accompagnateur.
- les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs ou accompagnateurs.

ARTICLE 6

En cas de désistement à la course pour raisons de santé, il conviendra de prévenir le Bureau des Sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des Sports de l'ATSCAF Fédérale au maximum 15 jours après la compétition.

Important : Aucun remboursement sur la formule « hébergement » ne pourra être accordé si l'annulation intervient après le **25 août 2018**. Cette annulation devra être signalée directement au secrétariat de l'organisateur (ATSCAF Gironde).

ARTICLE 7

ORGANISATION DES EPREUVES

Elles auront lieu sur le site de l'épreuve à Carcans-Maubuisson, en Gironde.

1/ *Engagement* :

En fonction des conditions météorologiques ou de tout événement mettant en jeu la sécurité des concurrents, des bénévoles encadrant l'épreuve ou du public spectateur, le Comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents, de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves.

2/ *Conditions d'engagement* :

Pour les non licenciés, fournir obligatoirement un brevet de natation de 500 m ainsi qu'un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois.

Pour les licenciés non-triathlon, la photocopie de leur licence ainsi qu'un brevet de natation de 500 m

Pour les triathlètes, la photocopie de leur licence.

3/ *Classement*

Seuls les adhérents financiers seront classés à l'occasion de ce 27^{ème} Trophée A.T.S.C.A.F. Les titres individuels hommes et femmes dans chaque catégorie seront décernés ainsi qu'un classement par équipe (Féminine, Masculine et Mixte sans distinction d'âge) l'équipe devra être exclusivement composée d'agent financier pour être classée.

4/ *Résultats*

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix qui se déroulera avant la soirée de clôture prévue à partir de 18h30 au village CEVEO des Dunes à Carcans Maubuisson.

ARTICLE 8

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 9

Les **réclamations** doivent être faites auprès du Comité d'organisation, **dans l'heure suivant la publication des résultats.**